

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du Mardi 12 Décembre 2017

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres Commission : BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE - TOUILLON JEAN FRANCOIS

Infos Commission : Vous pouvez joindre la Commission

Le lundi de 10h à 15h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à: terrains@isere.fff.fr

Courriers envoyés :

- CLUBS : ES MANIVAL – LE VERSOUD
- MAIRIE : LE VERSOUD -
- LAURA FOOT : VERCORS 1 (Eclairage) – LE CHEYLAS (Tests In-situ)

Courriers reçus :

- CLUB : VALLEE de LA GRESSE
- MAIRIE : LE CHEYLAS - LE GRAND/LEMPS - PONTCHARRA -
- LAURA FOOT : Mail (confirmation éclairage) – ST CHEF -

ECLAIRAGE : Confirmation de Classement

- **BOURGOIN JALLIEU** – Stade de CHANTEREINE 1 – NNI 380530101 – EmH 246 lux – FU = 0.76 -
Em/EM = 0.50 – Niveau E4.
 - **GRENOBLE** - Stade du CLOS D'OR: - NNI 381850601 – EmH 276 lux – FU = 0.72 –
Em/EM = 0.61 -
Niveau E4.
 - **ST CHEF** - Stade Municipal – NNI 383740101 – EmH 128 lux / FU = 0.78 / Em/EM =
0.41 -
Niveau E5.
- A prévoir :
- Le VERSOUD (18/12) – St ISMIER (11/01/18)
 - BOUVESSE QUIRIEU (date à fixer)
- *****

Informations à tous les Clubs et Propriétaires d'Installations Sportives.

Suite à accident non volontaire, un joueur a été projeté et a chuté lors d'une action de jeu sur une main courante en béton avec des angles. Le joueur a eu une blessure très grave.

Pour cela, il est important de noter les deux points suivants :

- 1) **Une zone de dégagement de 2.50m minimum est obligatoire** en périphérie de l'aire de jeu (lignes de touche). Distance entre le bord extérieur de la ligne de touche et le point le plus avancé côté main courante.
- 2) La protection de l'aire de jeu est constituée par une main courante périphérique totale (Ht 1 à 1.10m). Dans tous les cas, les éléments la constituant **ne doivent présenter aucun danger (Arêtes vives, Aspérités, etc..)** sur toutes les surfaces.

Conseils : Les clubs qui jouent sur des aires de jeu ne correspondant pas à la Réglementation en vigueur des Terrains et Installations Sportives sont priés de se rapprocher de la **CDTIS** et d'en informer le propriétaire de l'installation (Mairie, Collectivité..). Ad mail ci-dessus

Ci-dessous liste des Terrains et Installations Sportives dont la confirmation de classement doit être effectuée **en 2017**.

La CDTIS prendra rendez-vous avec les Clubs et les Mairies concernés.

FONTAINE	STADE MAURICE THOREZ	381690101	Niveau 5	A planifier / 2017
MORESTEL	STADE MUNICIPAL	382610101	Niveau 5	24/11/2017 CR en cours
POLIENAS	STADE DE LA MARCOUSSE	382100101	Niveau 5	A planifier / 2017
ST MARTIN D'HERES	STADE AUGUSTE DELAUNE	384210201	Niveau 5 SYE	A planifier / 2017
CHIRENS	STADE DU COLLEGE	381050101	Niveau 5SYE	Tests in-situ à transmettre avt le 15/12/2017
ST MARTIN LE VINOUX	STADE INTERCOMMUNAL	384230201	Niveau 6 SY	A planifier / 2017
ST EGREVE	JEAN BALESTAS 3	383820103	Niveau Foot à 11 SYE	AOP ou attestation de capacité < 300p avt le 15/12/2017
LE CHEYLAS	Stade AYME de MARCIEU1	381000101	Niveau 5SYE	Tests in-situ transmis le 12/12/2017
VEZERONCE-CURTIN	STADE MUNICIPAL	385430101	Niveau 5SY	AOP ou attestation de capacité <300p avt le 31/12/2017

« FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR F.A.F.A »

Présents : Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

Courriers reçu : BEAUVOIR ROYAS – ARTAS/CHARANTONNAY - COURS et BUIS - MENS

Information

Les dispositifs du Fonds d'Aide au Football Amateur (**FAPA**) pour la saison **2017/2018** sont ouverts. Ils concernent les chapitres de l'Emploi, de l'Equipeement, du Transport et de la Formation.

Cahier des charges et mode d'emploi.

Avant de déposer un projet, les clubs amateurs sont invités à se rapprocher du District pour se renseigner sur la politique de subvention locale et bénéficier d'une aide pour la mettre en place.

Le FAPA vise à poursuivre les efforts en matière de structuration des clubs amateurs à travers quatre orientations majeures: la professionnalisation des clubs (Emploi) –l'amélioration de l'encadrement (Formation) – l'amélioration des installations (Equipeement) et le déplacement des équipes de jeunes (Transport).

Orientations du DISTRICT sur l'aide sollicitée.

Suite à l'enveloppe attribuée au District de l'ISERE, concernant le chapitre « Equipeement », nous partons sur le principe d'aider les clubs et/ou collectivités, avec une mise en avant sur la Sécurisation des Installations.

Les dossiers déjà déposés, correspondent aujourd'hui à l'enveloppe attribuée pour 2017/2018. Pour tout nouveau dossier à créer ou à déposer, prendre contact avec les Responsables de la Commission FAFA pour suite à donner.